

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE



Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville
et de l'Aménagement du Territoire
Office de Promotion et de Gestion Immobilière - BATNA
Cité Annas, Route de Kechida (Ex Terrain S.A.P), BATNA 05000
Tél : 033.27.31.34/35 - Fax : 033.27.31.33



DIRECTION GENERALE

MISE EN DEMEURE N°01

A L'Entreprise : HATEB AOMAR dont le siège social est à 04 RUE AISSAT IDIR BARIKA
WILAYA DE BATNA

Détentrice du Marché N°168/2025 En Date du 04/05/2025

Ayant pour objet : Réalisation de : 30/1500 logements publics locatifs à la commune de AZIL
ABDELKADER (site 02) wilaya de Batna
(2^{EME} TRANCHE Programme Inscrit en 2024) Lot : Tout Corps D'Etat Avec VRD

- ❖ Conformément à l'arrêté du 23 Rabie Ethani 1432 correspondant au 28 Mars 2011 fixant les mentions à porter dans la mise en demeure et les délais de publication
- ❖ Conformément au décret exécutif N°21-219 du 20/05/2021 portant l'approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux
- ❖ Conformément au décret présidentiel N°15-247 du 16septembre2015 portant réglementation des marchés et des délégations des services publics.
- ❖ Vu La loi 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics
- ❖ Vu le Marché visé par la commission des marchés publics de l'office sous le N°062/2025 en date du 22/04/2025 approuvée par le service contractant en date du 04/05/2025 sous le numéro : 168/2025 concernant le projet de Réalisation de : 30/1500 logements publics locatifs à la commune de AZIL ABDELKADER (site 02) wilaya de Batna (2^{EME} TRANCHE Programme Inscrit en 2024) Lot : Tout Corps D'Etat Avec VRD

Pour un montant de : 94.208.700.00 DA conclu entre l'office de promotion est de gestion

Immobilière de la wilaya de BATNA et L'entreprise HATEB AOMAR dont le siège social est à 04 RUE AISSAT IDIR BARIKA WILAYA DE BATNA

- ❖ Vu l'ordre de service en date du 04/05/2025 sous le numéro 172/2025 portant démarrage des travaux objet du marché, notifié à l'entreprise HATEB AOMAR en date du 04/05/2025.
- ❖ Vu le délai de réalisation du marché qui est de : 10 Mois
- ❖ Vu la constatation sur le PV de chantier établi par le bureau d'étude en présence du représentant du service contractant en date du 05/11/2025, qui stipule l'arrêt des travaux et le non-respect de l'entreprise de ces engagements pour approvisionner le chantier en moyens matériaux de construction, et de matériels et de moyens humains nécessaires qui sont en absence total.
- ❖ Vu les retards enregistrés par rapport au planning, soit 50% du délai consommé, et le taux d'avancement est de 15%
- ❖ Vu la mise en demeure de l'OPGI N 3315 DU 09/10/2025.
- ❖ Vu votre correspondance N 65 du 19/10/2025
- ❖ Vu la réponse de l opgi n 4679 du 06/11/2025 sur votre correspondance
- ❖ En application de l'article 08 du marché N°168/2025 En Date du 04/05/2025 qui stipule la résiliation
- ❖ Vu les articles 149-150-151-152 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public est aux articles 90-91-92 et 93 de la loi 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles relatives aux marchés publics
- ❖ Vu l'article 119 du décret exécutif N°21-219 du 20/05/2021 portant l'approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics
- ❖ Considérant de ce qui précède

L'entreprise HATEB AOMAR dont le siège social est à 04 RUE AISSAT IDIR BARIKA WILAYA DE BATNA titulaire du marché N°171/2025 En Date du 04/05/2025, est L'ODS N°172/2025 du 04/05/2025 notifié le 04/05/2025, est mis en demeure de démarrer les travaux et de renforcer le chantier en moyens, Matériels-Humains et Matériaux afin de résorber les retards enregistrés dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de parution de la présente dans les quotidiens nationaux.

Faute de quoi des mesures réglementaires seront pris à l'égard de l'entreprise notamment la réalisation au trot exclusif.

Le Directeur Général